

**COMPTE RENDU**  
**REUNION N°1 DU CONSEIL CITOYEN**  
**LES SAGNES/ADOMA/LES MOULINS**  
**VENDREDI 03 FEVRIER 2017 A 18H**

---

Suite au tirage au sort du Vendredi 16 Décembre 2016, le Conseil Citoyen des Sagnes, Adoma et les Moulins a été constitué.

Cette réunion est la première du Conseil Citoyen et avait pour ordre du jour :

- Présentation du conseil citoyen et de ses membres ainsi que son animateur ;
- Projection du film du CGET sur la définition d'un conseil citoyen ;
- Informations sur les formations liées au conseil citoyen ;
- Elaboration de l'ordre du jour de prochain conseil citoyen.

**PERSONNES PRESENTES :**

- **Les Sagnes :**
  - Collège habitant : PAGNERE Nathalie, SENGHOR Robert
  - Collège acteur local : RANCUREL Emmanuelle (DECOUVERTE ET PARTAGE)
- **Adoma :**
  - Collège habitant : ABNAI HAMED Ahmed.
  - Collège acteur local : DAGHDACHE Zinedine (association GALICE)
- **Les Moulins :**
  - Collège habitant : DIDOT Laurent, MAOUA Afef, NASSERDINE Badre, ZOUITI Yasmina, NERZIC Sophie, CRISANTO Melissa, LETRACHE Aymen.
  - Collège acteurs locaux : LOCICERO Rosario (association ADQDM, Hatem DRIDI (animouest) GARCIA Jean Claude (pharmacie NIKIAIA), MARTIN Loïc (pharmacie des moulins), CRISANTO virginie (snack le lido-in), Madame AHMADA Mariam (association Cœlacanthe), LATAPIE Jean marc (association 21\*29.7), MAZZOLENI Christine (association PS3M),

### **PERSONNES EXCUSEES :**

Madame PREVOT Stéphanie (collège habitants secteur les moulins)

Madame SCHREIBER Pauline (collège acteurs locaux secteur les moulins)

Monsieur MARTINEZ Julien (collège acteurs locaux secteurs les moulins).

### **ABSENTS :**

Monsieur FAHRANI Abdelkader (collège habitants secteur les moulins).

Monsieur BENHACENE Mokhtar (collège habitants secteur Adoma)

**Animé** par Akim RAHMANI adulte relais de l'association ADAM

**En présence** de Mme Séverine DEMISELLE Déléguée du Préfet, Mr Nacer BOUARICHA Chef de projet NCA et de Mr Thierry THEVENON Agent de Développement NCA, Marcel SARR responsable Pôle médiation à l'association ADAM.

Monsieur LOCIRERO s'est proposé pour être le garant du temps la réunion devra durer 1h30

### **- PRESENTATION**

L'animateur se présente au Conseil Citoyen et rappelle son rôle, à savoir accompagner la mise en place de cette instance participative jusqu'à son autonomie.

Il est là pour distribuer la parole et veiller à ce que chaque personne qui le souhaite s'exprime, il précise que lors de cette première réunion du Conseil Citoyen un certain nombre d'informations et de documentation seront données à ses membres.

Il rappelle que la constitution du Conseil Citoyen émane de la loi du 24 Février 2014 dans son article 7 où il est défini que le Conseil Citoyen est l'instance représentative des habitants et des acteurs locaux, qu'elle se veut être démarche participative qui met au cœur des projets, les Habitants.

Mr Nacer BOUARICHA rappelle ce qu'est le Contrat de Ville signé en 2015 et valable jusqu'en 2020 où ont été élaborées les directives des projets sur le territoire. Il précise que le Conseil Citoyen devra désigner deux de ses membres afin d'être référents. Ceux-ci, à terme, assisteront au comité de pilotage de la Politique de la Ville.

Ainsi pour la première fois les habitants pourront donner leurs avis sur les projets portés dans le cadre du Contrat de Ville

## - **FORMATIONS**

Mme Séverine DEMISELLE propose au Conseil Citoyen de se doter d'une certaine technicité, suite à son intervention.

Akim, précise que dans le cadre de la formation du conseiller citoyen, il est proposé des formations individuelles et collectives par l'Université du Citoyen sur les thématiques et aux dates suivantes :

- Construire un point de vue collectif le 17/02/2017 de 18h à 21h
- Construire son projet le 24/03/2017 de 18h à 21h
- Construire notre relation aux territoires et aux institutions (co-formation) le 21/04/2017 de 18h à 21h
- Pour une participation active et efficace aux instances du contrat de ville le 19/05/2017 de 18h à 21h

Enfin, l'animateur et 2 conseillers citoyens volontaires issus du collège habitant, nommés par le Conseil Citoyen bénéficieront d'une formation d'une semaine du lundi au vendredi à Aubervilliers, frais de transport, restauration et hôtellerie compris. Cette dernière formation s'intitule : *Conseiller Citoyen et Acteur du renouvellement urbain* (voir document)

Il a été ensuite proposé par l'animateur de visionner un film élaboré par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) présentant le témoignage, d'élus et de membres de différents conseils citoyens d'autres villes de France. Ils ont ainsi fait part de leur expérience en tant que membres, de ce que cela leur apportait et de ce qu'une telle instance pouvait apporter à leur quartier.

## - **CONTACT**

Akim RAHMANI a rappelé son adresse mail [ref-habitant@associationadam.fr](mailto:ref-habitant@associationadam.fr)

## - **Questions**

**Question de Zinedine** (animateur socio-culturel de Galice)

*Est-ce qu'il est possible d'envisager une aide aux élus du Conseil du Citoyen qui ne maîtriseraient pas la langue française afin qu'ils puissent suivre dans les meilleures conditions les formations proposées ?*

L'animateur a pris note de cette question et la remontera à qui de droit.

Il reprend ensuite le rôle des référents que le Conseil Citoyen devra nommer à savoir que ces personnes devront porter auprès des institutionnels la voix du groupe. Il précise que les considérations personnelles ou individuelles ne doivent pas entrer en compte et que chacun des membres doit se sentir appartenir à un collectif nommé Conseil Citoyen. Bien sûr cette position ne se décrète pas mais elle va se construire pour chacun des membres du conseil avec le temps. L'animateur veillera à rester suffisamment en dehors tout en étant physiquement présent pour accompagner le groupe vers cette dimension collective et autonome. La dimension collective aura un premier objectif celui d'être force de proposition.

**Question de Mr GARCIA** (pharmacien)

*Est-ce qu'un habitant intéressé par la formation pour être référent mais qui travaille pourrait être aidé à se libérer pour cette formation ?*

La déléguée du préfet répond en disant que cette personne aura déjà tous les frais de transport, d'hébergement et de restauration pris en charge, que l'état ne pourra pas prendre plus.

Le salarié devra donc se libérer vis-à-vis de ses obligations de travail avec les mesures dont il dispose.

- **LE REGLEMENT INTERIEUR**

L'animateur rappelle que la prochaine séance de travail du Conseil du Citoyen sera l'élaboration du règlement intérieur, il propose un exemple du Conseil Citoyen du territoire dit **des Friches** à Maurepas (voir document).

Ce règlement est un document obligatoire dont le Conseil Citoyen doit se doter, il présente le cadre dans lequel le conseil évoluera, il explique les règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que les moyens d'une telle instance.

Cet exemple est proposé pour donner une base de travail vers l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Citoyen des Sagnes, Adoma, les Moulins.

L'animateur nous renvoie au cadre de référence des conseils citoyens à télécharger et à imprimer sur le site du CGET rubrique documentation.

Akim précise que tous les documents transmis lors de cette réunion seront mis à disposition dans un classeur à l'association ADAM au 32 Rue de la Santoline.

Emmanuelle RANCUREL propose que lors de la prochaine réunion, le Conseil Citoyen réfléchisse au nom qu'il pourrait porter car le terme « **Conseil Citoyen des Sagnes, Adoma et les Moulins** » est un peu long.

**Intervention de Séverine DEMISELLE** : elle rappelle que le Conseil Citoyen sera un véritable partenaire dans la mise en place du contrat de ville au même titre que la métropole et l'état.

C'est une instance des habitants des trois quartiers du territoire et des acteurs locaux de celui-ci avec une parité homme-femme respectée : c'est là la force du Conseil Citoyen.

La richesse du groupe est dans la diversité de ce que chacun connaît, vit, exerce socialement et professionnellement dans les quartiers.

L'animateur précise qu'il veillera à ce que les trois points suivants que sont : les temps de parole, les places et l'investissement soient égaux pour chacun des membres du conseil citoyen.

Arrivant en fin de séance Akim propose deux dates pour la prochaine rencontre de travail, le 24/02 ou le 03/03 à la majorité il est décidé qu'elle se déroulera le 03/03/2017 à 18h à l'association ADAM.

L'ordre du jour portera sur :

- Le règlement intérieur
- Les référents
- Le nom du conseil citoyen
- Les questions diverses

Emmanuelle RANCUREL, ayant pris pas mal de notes, se propose de faire le compte rendu de cette réunion, Akim demandant aux personnes ayant pris des notes de se rapprocher de Emmanuelle

La séance est levée à 19h30, l'animateur propose au Conseil Citoyen de partager un verre et quelques entremets.

**Rappel** : Soirée de formation vendredi 17 février de 18h à 21h dans les locaux de l'association ADAM, thème « construire un point de vue collectif ».

<b>Prochaine réunion le VENDREDI 03 MARS 2017 à 18h à l'association ADAM.</b>
---